

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de loisir sportif

Option : Activités gymniques d'entretien et d'expression

La Fédération Française Sports pour Tous

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 11/01/12 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), code NSF 335
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 4 du 21 décembre 2006 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 06/02/2019 à Paris

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) **Animateur de loisir sportif, Option : Activités gymniques d'entretien et d'expression**

à Loan HIS né(e) le 10/04/1999

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de l'animation des activités de loisir sportif.

Fait à Paris, le 11/02/2019

Pour la CPNEF sport

La Présidence



Pour la FF Sports pour Tous

La Présidente



Le titulaire

